



Les médecins ophtalmologues sont tous conventionnés en secteur 2 et pratiquent des honoraires libres.

Les honoraires peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement de l'assurance maladie.

**Ce dépassement peut être pris en charge par votre MUTUELLE, selon votre contrat.
Renseignez-vous auprès d'elle.**

Actes	Codification	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation enfant 2 à 6 ans	C 1.0	78 €	23 €
Consultation enfant avec Skiacol	BGPQ002 + BLQP010	42.08 €	42.08 €
Consultation post- opératoire	C 1.0	66 €	23 €
Consultation simple motricité oculaire et vision binoculaire	BJQP002 + BLQP010	90 €	40.02 €
Consultation fond d'œil et rétino	BGQP002+ BGQP007	90 €	38.99 €
OCT et Rétino	BZQK001 + BGQP007	112€	59.12 €
Laser SLT	BENP001	168 €	125.40 €
Capsulotomie ou irido YAG	BFPP001 ou BEPP002	140 €	83.60 €
Urgence	C 1.0	67 €	23 €